

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 242 rapportant l'arrêté d'expulsion n° 440 du 21 avril 1961 en ce qui concerne le nommé Osman Hersi Ismaël

n° 242

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 février 1962

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro
28 février 1962

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu la loi du 3 décembre 1849 rendue applicable aux Territoires d'Outre-Mer par le décret du 29 mai 1874 promulgué dans le Territoire par arrêté du 18 septembre 1908

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions & admission et de séjour des Français et des étrangers en Côte Française des Somalis promulgué par arrêté du 9 avril 1935, notamment l'article 20 & ce décret : Vu l'arrêté d'expulsion n° 440 du 21 avril 1961,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rapporté l'arrêté d'expulsion n° 440 du 21 avril 1961 en ce qui concerne le nommé : en 1924 à Boura (République Somalie) de feu Hersi Ismaël et de Halouo Sed, macon, demeurant à Djibouti, quartier 3, rue n° 8, maison 20.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.